

19e session – « Education 2000: Tendances, convergences et priorités pour la coopération paneuropéenne », Kristiansand, Norvège, 22-24 juin 1997

## **Message de la 19e session de la Conférence permanente des Ministres européens de l'Education adressé au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe**

(Kristiansand, Norvège, 22-24 juin 1997)

1. Les Ministres européens de l'Education, réunis pour la 19<sup>e</sup> Session de leur Conférence permanente (Kristiansand, Norvège, 22-24 juin 1997) réaffirment avec conviction le rôle essentiel que doit jouer l'éducation afin :

- de permettre à tous les individus de réaliser pleinement leur potentiel tout au long de leur vie et à faire face avec confiance, responsabilité et imagination, à l'évolution rapide de la société, des nouvelles formes d'emploi et aux enjeux de la société du savoir et de l'information ;
- d'aider les jeunes et les adultes à devenir des citoyens actifs et autonomes, attachés aux valeurs fondamentales de l'Etat de droit et des droits de l'homme et opposés à l'intolérance et à la violence;
- de coopérer avec divers partenaires impliqués dans la résolution d'autres problèmes sociaux cruciaux ;
- de renforcer la compréhension et la confiance entre les peuples d'Europe et de les encourager à respecter la différence et à vivre ensemble dans l'harmonie, à la fois au sein des Etats et entre les Etats ;
- d'édifier une Europe démocratique, pacifique, tolérante, solidaire, dynamique et ouverte sur le monde.

2. Les Ministres se félicitent vivement de la contribution spécifique du Conseil de l'Europe à la coopération européenne en matière d'éducation. Cette contribution reflète :

- le caractère paneuropéen de l'Organisation ;
- son attachement de longue date aux droits de l'homme, aux libertés fondamentales et à la démocratie pluraliste ;
- son souci de l'individu et son refus des situations d'exclusion et de marginalisation ;
- son respect du patrimoine culturel européen et de la diversité de la culture européenne ;
- son désir de rapprocher les peuples européens et de renforcer la compréhension et la confiance mutuelles sur notre continent ;
- l'engagement des décideurs, au niveau national, régional et local, des praticiens et des représentants de la société civile dans les travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation.

3. Les Ministres recommandent qu'à moyen et long terme, le Conseil de l'Europe concentre son programme d'éducation sur :

- les politiques de l'éducation propres à favoriser le développement équilibré de l'individu et à promouvoir la sécurité démocratique, la cohésion sociale et la lutte contre l'exclusion ;
- l'éducation à la citoyenneté démocratique, y compris l'expérience de participation et de la prise de décision démocratique, ainsi que la résolution pacifique des conflits ;
- la dimension européenne de l'éducation, en particulier les langues vivantes, l'enseignement de l'histoire, les liens et échanges scolaires, la formation continue des enseignants, l'activité «L'Europe à l'école» et la reconnaissance des qualifications dans l'enseignement supérieur ;
- l'éducation dans une société pluriculturelle et multilingue (éducation interculturelle).

Ces priorités sont pleinement traduites dans le Programme à moyen terme du Comité de l'Education. Ce programme devrait être mis en oeuvre comme prévu et doté des moyens nécessaires.

4. Les Ministres de l'Education recommandent que le Conseil de l'Europe continue à appuyer la réforme de l'éducation dans les nouveaux pays partenaires de l'Europe centrale et orientale dans les secteurs où l'Organisation possède une expérience reconnue: la démocratisation des politiques éducatives, l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique, l'enseignement de l'histoire, l'apprentissage des langues vivantes, les politiques et la législation relatives à l'éducation des minorités nationales et la législation relative à l'enseignement supérieur, par exemple. Dans un esprit de solidarité, le Conseil de l'Europe devrait déployer un effort particulier pour renforcer les programmes de coopération avec les Etats membres ou les régions ayant des besoins urgents – en particulier l'Albanie, la Bosnie et Herzégovine et la Slavonie orientale en Croatie. Des programmes de coopération devraient être élaborés à l'intention de «l'ex-République yougoslave de Macédoine» et de l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie.

5. Le Conseil de l'Europe devrait renforcer ses liens et partenariats avec :

- les autorités locales et régionales ;
- l'Union européenne, l'UNESCO, la Banque mondiale, l'OSCE, l'OCDE, le Conseil nordique des Ministres et d'autres groupements régionaux ;
- les organisations internationales non gouvernementales, notamment les associations de jeunes, de parents et d'éducateurs.

Cette coopération est de nature à enrichir le travail de tous les partenaires, à assurer la complémentarité des activités, à utiliser au mieux les ressources limitées et à éviter les doubles emplois.

6. Le travail du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation est vain si ses résultats ne sont pas connus et mis à profit par les Etats membres et leurs citoyens. La diffusion de ces résultats doit donc revêtir une grande priorité tant pour les Etats membres que pour le Conseil de l'Europe lui-même. Elle pourrait prendre la forme de séminaires nationaux, d'une coopération avec les éditeurs du secteur commercial, de contacts plus étroits avec la presse, la radio et la télévision éducatives. Il convient de tirer le parti maximum des possibilités de diffusion sans précédent offertes par les nouvelles technologies de l'information dont l'Internet et les supports multimédias.

7. En conséquence, les Ministres européens de l'éducation prient le Comité des Ministres de tenir compte du présent Message dans les travaux qu'il consacre à la préparation du Deuxième Sommet

des chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 10 et 11 octobre 1997).